

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Est33, rue King Ouest, 4^e étage

Oshawa (Ontario) L1H 1A1

Téléphone : 844 231-5702

Rapport public**Date d'émission du rapport :** 17 octobre 2025**Numéro d'inspection :** 2025-1600-0006**Type d'inspection :**

Incident critique

Titulaire de permis : Municipalité régionale de York**Foyer de soins de longue durée et ville :** York Region Maple Health Centre, Maple**RÉSUMÉ D'INSPECTION**

Les inspections ont eu lieu sur place aux dates suivantes : du 14 au 17 octobre 2025

Les inspections concernaient :

- Un signalement lié au programme de soins.

Le **protocole d'inspection** suivant a été utilisé pendant cette inspection :

Services de soins et de soutien aux résidents (Resident Care and Support Services)

RÉSULTATS DE L'INSPECTION**AVIS ÉCRIT : Administration de médicaments**

Problème de conformité n° – avis écrit remis aux termes de l'alinéa 154 (1) 1 de la LRSLD (2021).

Non-respect : du paragraphe 140 (2) du Règl. de l'Ont. 246/22.

Administration des médicaments

Par. 140 (2) Le titulaire de permis veille à ce que les médicaments soient administrés aux résidents conformément au mode d'emploi précisé par le prescripteur. Règl. de l'Ont. 246/22, par. 140 (2).

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que les médicaments soient administrés à une personne résidente conformément aux directives d'utilisation établies par le prescripteur.

Le médicament prescrit à une personne résidente n'a pas été administré selon les directives du médecin prescripteur.

Ontario 

**Rapport d'inspection prévu par la
Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée (LRSLD)**

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Est

33, rue King Ouest, 4^e étage

Oshawa (Ontario) L1H 1A1

Téléphone : 844 231-5702

Sources : Dossier clinique de la personne résidente n° 001; entretien avec le directeur adjoint ou la directrice adjointe des soins infirmiers (DASI).